

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 NOVEMBRE 2020**

\* \* \*  
\*

Le seize novembre deux mille vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de *Monsieur PECOUL*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 10 novembre 2020 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- Présentation du bilan de la concertation sur l'aménagement de la RD 2029
- 1 – Fonds d'Initiatives Cœur de Ville : attribution de subventions à l'association des commerçants Riom centre, et à l'association pour la Promotion de Riom (APR)
- 2 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information
- 3 – SPL SEMERAP – représentant de la Commune : autorisation d'exercer des fonctions de direction et de percevoir des jetons de présence
- 4 – Représentation de la Commune dans les commissions et organismes : désignation des délégués
- 5 – Budget Principal : décision modificative n° 4
- 6 – Admission en non-valeur des sommes irrécouvrables
- 7 – Tarifs 2021 : prestations diverses
- 8 – Accord cadre pour la fourniture de carburant (lot 03) gasoil sans soufre à la cuve de première qualité : résiliation
- 9 – Mise à jour du tableau des effectifs : Créations et suppressions de postes au 1er décembre 2020
- 10 – Recrutements de contractuels non permanents : création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité, motif de remplacement
- 11 – Contrats d'apprentissage : délibération cadre
- 12 – Convention relative à l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme : Renouvellement
- 13 – Pôle santé du centre de gestion : renouvellement de l'adhésion de la Commune
- 14 – Remboursement au réel des frais de repas exposés dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service
- 15 – Modification de la délibération relative aux indemnités de fonction des Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux délégués
- 16 – Rachat de la parcelle YO n°10 à l'EPF SMAF
- 17 – Parcelle BP n°105 : Avenant à la convention avec l'association « Jardin des Cosmos »
- 18 – Ouverture des commerces le dimanche pour 2021
- 19 – Création d'un complexe funéraire : avis de la Commune
- 20 – Schéma de rénovation des écoles : modification du plan de financement de l'opération « Groupe scolaire Jean Rostand »
- 21 – Tarifs 2021 : restauration scolaire - communes extérieures
- 22 – Tarifs 2021 des séjours jeunes
- 23 – UNICEF : renouvellement de la convention « Ville Amie des Enfants »
- 24 – Reconduction du dispositif « BAFA citoyen » en 2021
- 25 – Charte de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective avec le VALTOM
- 26 – Fonds d'initiatives scolaires : Ecole maternelle Pierre Brossolette
- 27 – Saisons culturelles et résidences 2021 : demandes de subventions
- 28 – Fonds d'Initiatives Culturelles – Projet Centenaire de l'Association des Amis du Vieux Riom
- 29 – Subventions exceptionnelles - Aide aux associations

QUESTIONS DIVERSES

ETAIENT PRESENTS : M. PECOUL, Maire

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mmes PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

M. Rémy BALLEET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Mickaël SEMANA*  
Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale, absente excusée

< <> <> <> <> <> <> >

*Madame Evelyne VAUGIEN* ayant été désignée secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 28 septembre 2020. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

## **1 – FONDS D'INITIATIVES CŒUR DE VILLE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS RIOM CENTRE, ET A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE RIOM (APR)**

**Rapporteur** : *Monsieur le Maire*

➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé, dans le cadre du fonds d'initiatives Cœur de Ville (aide aux associations souhaitant s'impliquer pour la promotion et l'animation du programme Action Cœur de Ville), le versement d'une subvention pour l'animation commerciale « Braderie d'été » qui a été organisée du 23 au 25 juillet derniers :

- 500,00 € à l'association des commerçants Riom Centre,
- 1 601,52 € à l'Association pour la Promotion de Riom (APR).

## **2 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – INFORMATION**

**Rapporteur** : *Monsieur le Maire*

Les décisions prises en application des délégations consenties par délibérations des 25 avril 2014, 15 décembre 2014 (emprunts), 2 juillet 2015 (groupements de commandes et marchés), 17 septembre 2015 (conventions certificats CEE), 24 mars 2016 (relèvement des seuils des marchés et conventions groupements de commandes), 15 février 2018 (emprunts, négociations, lignes de trésorerie), 16 novembre 2017 (dossiers de demandes de subventions), 3 juillet 2020 (délégations provisoires données par le Conseil Municipal au Maire dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales), 28 septembre 2020 (Délégation donnée au Maire en application de l'article L 2122-22-4 du code général des collectivités territoriales et délégation donnée au Maire pour la signature des conventions de groupement de commandes), concernent la période de janvier 2020 à fin octobre 2020 :

- L 2122-22-4°** De signer les conventions de groupements de commande et de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services, et 500 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

### **DELEGATION DU MAIRE du 01 janvier 2020 au 30 septembre 2020**

MARCHES				
N° MARCHÉ	DOSSIERS	ENTREPRISE / LOT	NOTIFICATION	MONTANT HT
201918	Fournitures de matériel de plomberie (2 ans)	LEGALLAIS 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR	10/02/20	Maximum : 80 000,00

201935	Fourniture espaces-verts (4ans)	Lot 01 : NATURALIS 21600 LONGVIC	04/03/20	Maximum : 54 000,00
		Lot 02 : PREMIER TECH HORTICULTURE 49680 VIVY		Maximum : 36 000,00
		Lot 03 : NATURALIS 21600 LONGVIC		Maximum : 26 000,00
		Lot 04 : NATURALIS 21600 LONGVIC		Maximum : 18 000,00
		Lot 05 : ACTIVERT 63200 RIOM		Maximum : 30 000,00
		Lot 06 : ACDB59 59554 TILLOY-LEZ-CAMBRAI		Maximum : 56 000,00
201946	Fourniture de pain (2ans)	PAINS ET TRADITION 63200 RIOM	06/01/20	Maximum : 64 000,00
201950	Fourniture Viande (2ans)	Lot 01 : MORICEAU 63720 ENNEZAT	06/01/20	Maximum : 62 000,00
201956	Maîtrise d'œuvre réhabilitation voirie et réseaux humides Avenue Champ d'Ojardias	IRH 69360 SEREZIN DU RHONE	03/01/20	64 050,00
201957	Maîtrise d'œuvre réhabilitation voirie et réseaux humides Impasses rue du Creux	REALITES 42300 ROANNE	02/01/20	32 095,00
201975	Fourniture de matériaux bitumineux (2ans)	Lot 01 : EUROVIA DALA 63000 CLERMONT-FD	23/12/19	21 952,00
		Lot 02 : MONTEIL TP AGENCE DE COLAS 63360 GERZAT	06/01/20	10 800,00
201977	Fourniture de potelets à mémoire de forme (2ans)	MIC SIGNALOC 63800 COURNON	14/01/20	40 000,00
201978	Conception réalisation pour le réaménagement du bassin du square Virlogeux	AUVERGNE NATURE 63800 COURNON	28/01/20	207 713,00
202001	Fournitures d'agrégats (2 ans)	SAS BMRA 73000 CHAMBERY	05/03/20	Maximum : 60 000,00
202002	Lutte antiparasitaire et dératisation (3ans)	HDA 63200 MENETROL	19/03/20	Maximum : 21 000,00
202003	Réfection des toitures du GS Jean Moulin	Lot 01 : DOMES ETANCH 63100 CLERMONT-FERAND	16/07/20	122 991,86
		Lot 02 : SIEGRIST 63170 AUBIERE	16/07/20	93 876,77
202006	Entretien des poteaux incendie (4 ans)	SEMERAP 63200 RIOM	12/01/20	Maximum : 200 000,00
202007	Travaux de signalisation horizontale (2ans)	AXIMUM 63430 PONT DU CHÂTEAU	04/03/20	Maximum : 140 000,00
202008	Renouvellement de l'éclairage public	Lot 01 : EIFFAGE 63200 RIOM	09/04/20	57 005,00
		Lot 02 : EIFFAGE 63200 RIOM		39 521,00
		Lot 03 : EIFFAGE 63200 RIOM		53 060,00
202010	Groupement de missions de contrôle technique (3ans)	Lot 01 ALPES CONTRÔLE 63000 CLERMONT FD	22/04/20	Maximum : 7 200,00 Partie Forfaitaire : 6 804,00
		Lot 02 SOCOTEC 63000 CLERMONT FD	22/04/20	4 820,00
202011	Vérifications périodiques réglementaires (3 ans)	DEKRA 63000 CLERMONT FD	08/01/20	85 522,50
202014	Location de bennes, enlèvement et traitement des déchets (4 ans)	ONYX 63000 CLERMONT FD	15/09/20	Maximum : 200 000,00
202015	Location entretien machine à mettre sous pli (4 ans)	PITNEY BOWES 93456 LA PLAINE SAINT DENIS	08/09/20	10 000,00

202016	Entretien des cimetières (6 mois + 3 ans)	AGRADIS 63510 MALINTRAT	26/06/20	Maximum : 180 000,00
202017	Fourniture de corbeilles de ville (centre-ville) (2 ans)	GHM 52220 SOMMEVOIRE	16/03/20	Maximum : 70 000,00
202022	Réalisation d'un système VDI au groupe scolaire J. MOULIN (consultation gérée par VV)	SAEC 63200 MOZAC	11/06/20	22 236,06
202023	Achat et livraison de fournitures scolaires, matériels pédagogiques et éducatifs (1 an)	LACOSTE DACTYL BURO 18023 BOURGES	25/06/20	Maximum : 50 000,00
202025	Renouvellement de l'éclairage du terrain d'honneur du site Emile Pons	EIFPAGE 63200 RIOM	25/09/20	159 902,80
202026	Fourniture et pose d'un bloc sanitaire PMR à lavage automatique (square Virlogeux)	TOILITECH 05230 CHORGES	26/06/20	56 170,00
202027	Séjour de vacances pour les 14-16 ans	LES PIEDS A TERRE 43380 CHILHAC	28/07/20	7 070,00
202029	Formation BAFA	Lot 01 : CEMEA AUVERGNE 63100 CLERMONT FD	29/06/20	3 300,00
		Lot 02 : CEMEA AUVERGNE 63100 CLERMONT FD	29/06/20	4 000,00
202031	Voie de lotissement rue du creux	Lot 01 : EUROVIA 63000 CLERMONT FD	20/07/20	236 918,50
		Lot 02 : EIFPAGE 63200 RIOM	20/07/20	26 688,00
202032	CSPS Voie de lotissement rue du creux	GALLETTI 63300 THIERS	18/06/20	1 131,00
202033	Achat de véhicules	Lot 02 : MARTENAT 63370 LEMPDES	19/10/20	71 863,76 € TTC Reprise 3 600,00 € TTC
		Lot 03 : OPPIDUM AUTOMOBILES 63000 CLERMONT-FD	05/10/20	34 096,24 € TTC Reprise 4 400,00 € TTC
202034	Achat de gros matériel	Lot 02 : VACHER 63200 RIOM	10/09/20	24 000,00 € HT Reprise 3 000,00 € HT
202035	Nettoyage de décharges sauvages (4 ans)	ONYX 63000 CLERMONT FD	08/09/20	Maximum : 100 000,00
202037	Travaux de rénovation et de réparation de terrains de tennis à Mozac	COLAS RHONE ALPES	08/10/20	236 000,00
202038	Mission de diagnostics centre de détention	Lot 01 : ADIAG 38130 ECHIROLLES	28/08/20	15 535,00
		Lot 02 : SOCOTEC CONSTRUCTION 63000 CLERMONT FD	28/08/20	10 900,00
202039	Mission de relevé graphique des bâtiments du centre de détention	Bureau de dessin Laurent BONNICI 03190 VERNEIX	28/08/20	14 850,00
202040	Renouvellement des couches de surfaces	Lot 01 : COLAS 63370 LEMPDES	20/07/20	TF : 68 463,00 TO1 : 21 330,00 TO2 : 9 690,00
		Lot 02 : EUROVIA 63000 CLERMONT FD	20/07/20	TF : 94 350,10 TO1 : 24 388,60 TO2 : 13 603,80

202041	Révision et remplacement des menuiseries bois extérieures au GS Maurice GENEST	LUXASTORE DECO 63200 RIOM	05/10/20	31 791,50
202042	Prestation de déménagement du groupe scolaire Jean Rostand au groupe scolaire Jean Moulin	DARDINIER 63170 AUBIERE	30/06/20	14 546,00
202043	Atelier de création numérique au sein de l'école d'arts plastiques	OLYS BIMP 69760 LIMONEST	28/09/20	42 910,29
202055	Mur du cimetière	BLANCHON 87000 LIMOGES	21/10/20	49 219,85

AVENANTS					
N° MARCHÉ	DOSSIERS	ENTREPRISE / LOT	OBJET DE L'AVENANT	NOTIFICATION	MONTANT H.T
201929	Réfection du sol sportif en PVC au gymnase J. Zay	ST GROUPECC60:C 82	Travaux supplémentaires et prolongation de délais	11/02/20	4 400,00
18013	Ensemencement du cimetière ancien	TREYVE	Prix nouveau et augmentation du seuil du montant maximum de l'année 2020	29/01/20	10 000,00
201971	Aménagement des parkings en mairie annexe	Lot 02 : DIRICKX	Travaux supplémentaires	28/01/20	1 480,00
201972	Aménagement des parkings en mairie annexe	Lot 02 : DIRICKX	Travaux supplémentaires	18/02/20	770,00
201926	Mise en accessibilité des bâtiments ERP	GUINTOLI	Suppression de travaux et Travaux supplémentaires	17/02/20	5 823,00
17031	Fourniture de produits surgelés - Lot 01 poisson	Lot 01 :SYSCO	Augmentation du seuil maximum de la deuxième année du marché	19/02/20	6 250,00
18012	AMO Jean Rostand	AMSTEIN WALTHERT	Mission complémentaire d'assistance à la passation du marché de conception réalisation suite à la déclaration sans suite de la première procédure	09/06/20	3 420,00
16020	Fournitures scolaire - Lot 01 : : Fournitures papeterie à usage scolaire	Lot 01 : PICHON	Prolongation de l'accord cadre jusqu'au 31/07/2020	16/04/20	Néant
18013	Ensemencement du cimetière ancien	TREYVE	Intégration prix nouveau Modification des seuils maximum dans le respect du montant global du marché	22/04/20	Néant
201961	CSPS Réfection des toitures au GS René CASSIN	BUREAU COORDINATION ARVERNE	Augmentation du montant pour mission complémentaire liée au Covid-19	15/06/20	120,00
201974	Contrat entretien et maintenance des systèmes alarmes anti-intrusions	SECURITAS	Intégration au contrat du site de la cuisine centrale et ajout du prix nouveau	23/06/20	Néant

18012	AMO sur le volet énergétique de l'opération du groupe scolaire J. Rostand	AMSTEIN WALTHERT	Augmentation du montant pour mission complémentaire d'assistance liée au Covid-19	09/06/20	3 420,00
201956	Maîtrise d'œuvre voirie et réseaux champs d'Ojardias	IRH	Avenant de transfert vers RLV de la partie réseaux (géré par RLV)	07/07/20	Néant
			Prolongation de délais en lien avec la crise sanitaire	15/06/20	Néant
201957	Maîtrise d'œuvre voirie et réseaux champs rue du Creux	REALITES	Avenant de transfert vers RLV de la partie réseaux (géré par RLV)	15/06/20	Néant
			Prolongation de délais en lien avec la crise sanitaire	08/06/20	Néant
201958	Maîtrise d'œuvre voirie et réseaux champs quartier de Dunkerque	SOCAMA	Avenant de transfert vers RLV de la partie réseaux (géré par RLV)	08/01/20	Néant
			Prolongation de délais en lien avec la crise sanitaire	16/06/20	Néant
201905	Rues du Moulin d'Eau et de Planchepaleuil : restructuration des réseaux humides Lot 01 rue du Moulin d'Eau	Lot 01 : Groupement EUROVIA - SADE	Avenant de transfert vers RLV de la partie réseaux (géré par RLV)	signé le 12/06/20	Néant
201939	Nettoyage des locaux Lot 01 : Bâtiments communaux	Lot 01 : NET PLUS	Intégration de prix nouveaux suite à la crise sanitaire	30/06/20	Néant
16007	Entretien des bassins et fontaines	ECF FONTAINES	Prolongation sans modification du seuil maximum	30/06/20	Néant
202017	Fourniture de corbeilles de ville (pour le centre-ville)	GHM	Modification de délai du BC N°17694	10/08/20	Néant
16054	Contrat d'entretien des paratonnerres, cloches, horloges et tableaux de marques sportifs	BODET CAPANAIRE SA	Rajout du paratonnerre du site de l'EAP	07/08/20	60 € HT
201901	Contrat d'entretien du matériel de lutte contre l'incendie	DESAUTEL	Intégration des écoles d'arts plastiques et de musique	10/08/20	Néant
201919	Fourniture d'articles de quincaillerie	FOUSSIER LBA	Cession contrat suite à fusion	08/09/20	Néant
202040	Renouvellement des couches de surface	Lot 01 : COLAS	Ajout rue des Moulins	02/10/20	5 460,00
202040	Renouvellement des couches de surface	Lot 02 : EUROVIA	Ajout Pré Madame	02/10/20	18 921,40
202027	Séjour de vacances pour les 14-16 ans révolus lors des vacances d'été 2020	LES PIEDS A TERRE	Augmentation du prix unitaire sans augmentation du montant du marché	05/10/20	Néant
201956	Maîtrise d'œuvre réhabilitation voirie et réseaux humides avenue champs d'Ojardias	IRH INGENIEUR CONSEIL	Prolongation mission DIAG EP	05/10/20	Néant
202022	Réalisation système VDI groupe scolaire Jean Moulin	SAEC	Augmentation du montant	02/10/20	1 716,34
201932	Fourniture de bureau	CATINAUD	Prolongation jusqu'au 31/12/2020 sans augmentation de montant	09/10/20	Néant

DELEGATION DU MAIRE du 01 janvier 2020 au 30 septembre 2020				
GROUPEMENTS DE COMMANDES				
N° DU MARCHÉ	NOM DU MARCHÉ	DATE SIGNATURE		MONTANT ESTIMATIF € HT
		VILLE de RIOM	Autre Commune	
202044	Reprise de l'enduit de surfaces VC 11	15/06/2020	Commune de Mozac 15/06/20	Riom : 10 075,00 Mozac : 10 075,00
Néant	Etudes préalables rue du Creux, champs d'Ojardia et quartier de Dunkerque	08/07/2020	RLV 08/07/20	Ville : 34 055,00

**L 2122-22-5°** De décider de la conclusion et de la révision du louage des parkings rue de la Harpe et des jardins pour une durée n'excédant pas douze ans ;

#### **PARKINGS RUE DE LA HARPE**

- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°42 - 2<sup>ème</sup> niveau, remboursement caution 22,87 €
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°48 - 2<sup>ème</sup> niveau, remboursement caution 22,87 €
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°38 - 2<sup>ème</sup> niveau, carte non rendue.
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°76 - 3<sup>ème</sup> niveau, remboursement caution 22,87 €.
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°27 - 2<sup>ème</sup> niveau, remboursement caution 22,87 €.
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°66 - 3<sup>ème</sup> niveau, remboursement caution 22,87 €.
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°48 - 2<sup>ème</sup> niveau, remboursement caution 22,87 €.
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°31 - 2<sup>ème</sup> niveau, remboursement caution 22,87 €.
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°70 - 3<sup>ème</sup> niveau, remboursement caution 22,87 €.
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°42 - 2<sup>ème</sup> niveau, pour un montant de 44,12 €
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°62 - 3<sup>ème</sup> niveau, pour un montant de 38,91 €
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°75 - 3<sup>ème</sup> niveau, pour un montant de 38,91 €
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°38 - 2<sup>ème</sup> niveau, pour un montant de 44,12 €
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°48 - 2<sup>ème</sup> niveau, pour un montant de 44,12 €
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°66 - 3<sup>ème</sup> niveau, pour un montant de 38,91 €
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°31 - 2<sup>ème</sup> niveau, pour un montant de 44,12 €

#### **GARAGES RUE ANTOINE ARNAUD**

- ◆ Résiliation garage n°21, remboursement caution 50 €
- ◆ Location garage n°21, pour un montant de 50 €/mois

#### **JARDINS DU COURIAT – CK 100**

- Location au 01.03.20 de 1 lot pour 171 m<sup>2</sup>

**JARDINS BOULEVARD CHANCELIER DE L'HOSPITAL –  
AT 341 /AT 49**

- Résiliation au 30.06.20 de 1 lot pour 105 m<sup>2</sup>

**JARDINS LES MOULINS**

- Résiliation au 01.01.20 de 1 lot pour 105 m<sup>2</sup>
- Résiliation au 01.06.20 de 1 lot pour 152 m<sup>2</sup>

**L 2122-22-6°** De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

MUTUELLE DU MANS	- 1502 CFL 17 4921 00056U/GROUP (18.01.2020)	1 118.00 €
AXA	- Protocole Marthuret AXA (18.01.2020)	23 735.42 €
NAILLER	- Protocole Marthuret NAILLER (18.01.2020)	2 537.00 €
SIACI	- Protocole Marthuret SIACI (18.01.2020)	6 757.47 €
COMTE	- Protocole Marthuret COMTE (18.01.2020)	2 000.00 €
BPCE ASSURANCES	- Remboursement feu accidenté carrefour 12 (04.07.2020)	2 901.00 €
MATMUT	- Règlement sinistre salle Dumoulin (04.07.2020)	4 880.00 €
BPCE IARD	- Remboursement bris de vitre (18.07.2020)	368.00 €

**L 2122-22-8°** De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

**Concessions :**

**15 ans**

7 achats

**30 ans**

4 achats

9 renouvellements

**Cavurne :**

**15 ans**

1 achat

**Columbarium :**

**15 ans**

1 achat

**50 ans**

1 achat

**L 2122-22-11°** De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Me MOLIN, Huissier	- Constat Planchepaleuil - Frais d'huissier Burias - Constat Reinard	1 942.09 €
SOCOBAT	- Diagnostic amiante : ➤ Bibliothèque ➤ Logement ➤ Tennis ➤ Gymnase Régis Chabert	1 460.40 €

		10
SOCOTEC	- Vérification périodique règlementaire de jeux + appareils et accessoires de levage	3 999.60 €
DMMJB AVOCATS	- Contentieux gens du voyage	4 153.00 €
SCP TERRIOU RADIGON CHERRIER	- Contentieux affaire F.	1 093.00 €
SEBAN AUVERGNE	- Honoraires occupants sans droit ni titre	3 000.00 €

**L 2122-22-16°** D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, savoir, devant les juridictions civiles, pénales, administratives, quel que soit le degré, et de se constituer partie civile au nom de la commune ;

**URBANISME – Secteur Sauvegardé : les synthèses suivantes font état des procédures essentiellement amiables, exceptionnellement et en dernier recours contentieuses, en matière d'infraction d'urbanisme.**

- Ville c/ D. – 24 impasse Malouet : travaux réalisés non conformes avec l'autorisation délivrée et non conformes avec le PSMV
  - P.V. en date du 26.05.2015
  - 26.06.2015 transmission au Procureur
  - 26.06.2015 notification à M. D.
  - Audience devant le tribunal correctionnel le 06.06.2018
  - Jugement du 06.06.2018 : le prévenu est condamné à la remise en état sous 4 mois avec astreinte de 15 € par jour de retard au-delà du délai
  - Echanges de courriers en cours avec le Parquet pour vérification de la situation
- Ville c/ B. – Chemin du Moulin de Pessat : implantation d'un mobil-home et abri de jardin non régularisable
  - P.V. en date du 17.03.2016
  - 01.04.2016 transmission au Procureur
  - 01.04.2016 notification à M. B.
- Ville c/ L. – Rue de Planchepaleuil : Installation de caravanes non conforme au PLU - Edification de clôture non conforme au PPRNPi et sans autorisation préalable
  - P.V. en date du 27.11.2017
  - 18.12.2017 notification à M. L.
  - 18.12.2017 transmission au Procureur
  - 23.11.2018 P.V. n° 2
- Ville c/ O. – Rue de Planchepaleuil : Installation de caravanes et mobile-home non conforme au PLU – Aménagement de la parcelle sans autorisation préalable
  - PV en date du 21/11/2019
  - 21.11.2019 notification à M. O.
  - 21.11.2019 transmission au Procureur

**ADMINISTRATION GENERALE : contentieux en action ou en défense, toutes matières confondues**

**VILLE DE RIOM c/ M. R. F.**

- Constitution de partie civile de la Commune devant le tribunal correctionnel contre M. R. F., pour des faits d'outrage sur la personne d'un agent municipal le 12.06.2017 (Protection fonctionnelle)

- Audience le 07.03.2018
- Reconnu coupable, M. R. F. est condamné à 6 mois de suspension de permis de conduire outre 500 € de dommages intérêt à l'agent et 500 € au titre de l'article L 475-1 CPP
- M. R. F. a interjeté appel
- Appel incident du parquet
- Une audience en appel le 17.10.2019
- Reconnu coupable, M.R.F est condamné à 3 mois d'emprisonnement avec sursis outre 500€ au titre de l'article 475-1 du CPP à verser à l'agent et 150€ à verser à la commune.

#### AECP Conseil c/ VILLE DE RIOM

- Requête en excès de pouvoir de AECP Conseil contre un titre de recette exécutoire de 2017 relatif à la régie publicitaire du Riom Mag d'un montant de 10 800 € : demande en annulation du 16.02.2018. Demande de suspension des procédures d'exécution du titre.
- Echanges de mémoires en cours

#### SARL AECP CONSEIL c/ VILLE DE RIOM

- Par une requête en annulation du 02.07.2018 la SARL AECP Conseil demande au tribunal administratif d'annuler 3 titres de recettes de 2016 pour un montant total de 9 000 €.
- Conclusions en défense du 05.11.2018
- Clôture de l'instruction au 20.11.2018
- Mémoire en réplique du 27.11.2018
- Réouverture de l'instruction le 29.11.2018
- Nouvel échange de mémoires en préparation
- Ordonnance de clôture de l'instruction au 06.01.2020

#### MMS A. c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation du 18.08.2018 introduite sur contre la non constructibilité d'un terrain
- Demande de délai supplémentaire accordé le 27.11.2018
- Conclusions en défense le 31.12.2018

#### M.G.L. c/ VILLE DE RIOM

- Assignation de la Commune par un administré en reconnaissance de son droit de propriété par usucapion, en date du 12.04.2019 devant le TGI
- Echange de mémoire

#### M. R c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation devant le TA en date du 08.06.2019 contre une décision de refus de suppression de place de stationnement
- Demande de délai supplémentaire : accordé le 09.07.2019
- Conclusions en défense déposées le 09.10.2019

#### M. D.F. c/ VILLE DE RIOM

- Par une requête du 14.09.2019 devant le TA demande l'annulation d'une décision rejetant sa demande de travaux publics afin de permettre l'accès aux propriétés privées
- Demande de délai supplémentaire accordé le 14.11.2019
- Mémoire en défense déposé le 16.12.2019

#### VILLE DE RIOM c/ Messieurs D.D. et D.D.

- Constitution partie civile de la Commune en cours
- Audience prévue le 03.02.2020

#### SCI DURR et Letort c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation devant le TA en date du 07.01.2020 contre la délibération du 14.11.2019 portant cession d'une parcelle d'environ 1335 m<sup>2</sup> issue de la parcelle CL n°23 au Couriat

M. et Mme M c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation devant le TA en date du 6.11.2019 contre la délibération du 26.09.2019 portant exercice du droit de priorité sur la parcelle AV 128

**Recours devant la Commission du Contentieux du stationnement payant (CCSP)**

Requérant	Défendeur	Cause	Date de la requête	Conclusion en défense	Sens des conclusions
B. C.	Ville de Riom	Contestation FPS du 06.04.2018	20.10.2018	08.02.2019	Rejet
C. N.	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.03.2018	06.11.2018	25.02.2019	Rejet
H. S.	Ville de Riom	Contestation FPS du 21.06.2018	12.11.2018	01.03.2019	Rejet
M. T.	Ville de Riom	Contestation FPS du 18.06.2018	18.10.2018	14.03.2019	Rejet
L. D.	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.08.2018	14.12.2018	25.03.2019	Rejet
M. L.	Ville de Riom	Contestation FPS du 06.07.2018	28.12.2018	24.04.2019	Rejet
M. B.	Ville de Riom	Contestation FPS du 21.06.2018	02.04.2019	07.05.2019	Rejet
F. A.	Ville de Riom	Contestation FPS du 28.06.2018	08.04.2019	02.05.2019	Rejet
S. R.	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.05.2018	08.04.2019	08.05.2019	Rejet
I. D.	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.06.2018	10.04.2019	02.05.2019	Rejet
Sté EP	Ville de Riom	Contestation FPS du 03.04.2018	09.05.2019	04.06.2019	Rejet
B. M.	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.10.2018	16.05.2019	03.06.2019	Rejet
DDT 63	Ville de Riom	Contestation FPS du 03.10.2018	28.05.2019	28.06.2019	Rejet
Sté W.R	Ville de Riom	Contestation FPS du 22.10.2018	03.06.2019	28.06.2019	Rejet
M.C.	Ville de Riom	Contestation FPS du 14.05.2018	11.06.2018	28.06.2019	Rejet
C. V.	Ville de Riom	Contestation FPS du 04.06.2018	12.06.2019	03.07.2019	Rejet
C. P.	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.11.2018	17.06.2019	05.07.2019	Rejet
M-C. J-C.	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.11.2018	13.06.2019	05.07.2019	Rejet partiel
Sté P.S	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.06.2018	17.06.2019	15.07.2019	Rejet
A. S.	Ville de Riom	Contestation FPS du 16.05.2018	12.07.2019	12.08.2019	Rejet partiel
Sté L.	Ville de Riom	Contestation FPS du 27.11.2018	09.08.2019	23.08.2019	Rejet
C.F.	Ville de Riom	Contestation FPS du 08.03.2018	02.07.2019	22.07.2019	Rejet partiel
A.C	Ville de Riom	Contestation FPS du 27.08.2018	22.07.2019	12.08.2019	Rejet partiel
Sté A. L	Ville de Riom	Contestation FPS du 27.09.2018	07.08.2019	23.08.2019	Rejet
A. M.	Ville de Riom	Contestation FPS du 08.01.2019	14.08.2019	03.09.2019	Rejet
M. B	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.09.2019	19.08.2019	03.09.2019	Rejet partiel
A.H.	Ville de Riom	Contestation FPS du 01.02.2019	30.08.2019	12.09.2019	Rejet
R. B	Ville de Riom	Contestation FPS du 07.01.2019	04.09.2019	12.09.2019	Rejet partiel
M. G-D.	Ville de Riom	Contestation FPS du 07.02.2019	06.09.2019	19.09.2019	Rejet partiel
Sté O.A	Ville de Riom	Contestation FPS du 16.10.2018	16.09.2019	10.10.2019	Rejet
Sté F.A	Ville de Riom	Contestation FPS du 18.02.2019	23.09.2019	10.10.2019	Rejet
Sté P.S	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.06.2018 (mémoire en réponse)	30.09.2019	14.10.2019	Rejet
C.L.	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.04.2019	08.10.2019	25.10.2019	Rejet
S. B	Ville de Riom	Contestation FPS du 31.05.2018	10.10.2019	25.10.2019	Rejet
F.J	Ville de Riom	Contestation FPS du 22.05.2019	23.10.2019	07.11.2019	Rejet
C.V	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.04.2018	16.10.2019	13.11.2019	Rejet
M. C	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.02.2019	22.10.2019	18.11.2019	Rejet
N.T	Ville de Riom	Contestation FPS du 02.05.2019	05.11.2019	27.11.2019	Rejet
S.R	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.04.2019	08.11.2019	04.12.2019	Rejet
S.M	Ville de Riom	Contestation FPS du 31.05.2019	09.12.2019	02.01.2020	Rejet partiel

👉 L'Assemblée a pris acte.

*Interventions de Mme LYON.*

### **3 – SPL SEMERAP – REPRESENTANT DE LA COMMUNE ; AUTORISATION D'EXERCER DES FONCTIONS DE DIRECTION ET DE PERCEVOIR DES JETONS DE PRESENCE**

**Rapporteur : Pierre CHASSAING**

Par délibération en date du 16 juillet 2020 la Commune de Riom a désigné M. Pierre PECOUL pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de la SEMERAP ; à ce titre, le représentant de la Commune peut être amené à exercer des fonctions ou exercer des mandats spéciaux.

Dans le cas où le Conseil d'Administration de la SEMERAP, avec l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire, envisagerait de mettre en place des jetons de présence en contrepartie des fonctions exercées, il convenait que le conseil municipal autorise le représentant ci-dessus à percevoir des jetons de présence.

➤ **Le Conseil Municipal, à la majorité (3 contre / 5 abstentions), a autorisé le représentant ci-dessus à exercer des fonctions de direction au sein du Conseil d'Administration de la SEMERAP, et à percevoir des jetons de présence pour un montant annuel maximum de dix mille euros (10 000 €) pour les fonctions qui pourraient lui être proposées au sein du Conseil d'Administration.**

*Observation de Mme PIRES-BEAUNE, MM. BOUCHET et CHASSAING (M. PECOUL ne prend pas part au vote).*

### **4 – REPRESENTATION DE LA COMMUNE DANS LES COMMISSIONS ET ORGANISMES ; DESIGNATION DES DELEGUES**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Les représentations au sein des commissions 2 et 4, et des commissions de sécurité des Etablissements Recevant du Public, nécessitent d'être modifiées.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de désigner, pour siéger dans les Commissions et organismes suivants :**

- Commission 2 (Aménagement et embellissement de la Ville) : **Pierre DESMARETS** en remplacement de Monique STORKSEN.
- Commission 4 (Attractivité du territoire) : **Monique STORKSEN** en remplacement d'Elodie ACKNIN.
- Sécurité des Etablissements Recevant du Public (ERP) :
  - C.A.S. (Commission Sécurité Arrondissement) (Sous-Préfecture) : **Suzanne MACHANEK** en remplacement de Jean-Louis RAYNAUD.
  - Sous-Commission Accessibilité (DDT) : **Suzanne MACHANEK**, titulaire, en remplacement de Jean-Louis RAYNAUD.
  - Collège des gestionnaires voiries (DDT) : **Suzanne MACHANEK**, titulaire, en remplacement de Jean-Louis RAYNAUD.
  - Collège des gestionnaires de transport (DDT) : **Suzanne MACHANEK**, titulaire, en remplacement de Jean-Louis RAYNAUD, et **Didier LARRAUFIE**, suppléant en remplacement de Suzanne MACHANEK.

*Intervention de Mme LYON.*

### **5 – BUDGET PRINCIPAL ; DECISION MODIFICATIVE N° 4**

**Rapporteur : Evelyne VAUGIEN**

Il s'agit de la 4ème décision modificative (DM) de l'année relative au budget principal.

Concernant le fonctionnement, la DM procède à un redéploiement des subventions de fonctionnement. En effet la plupart des sommes votées en fonds d'initiative n'ont pas été utilisées cette année en raison du contexte sanitaire. Parallèlement le monde associatif doit faire face lui aussi aux difficultés engendrées par celui-ci. La DM retranscrit donc les mouvements budgétaires nécessaires à la délibération spécifiquement liée à l'attribution de ces subventions exceptionnelles.

Concernant l'investissement, la non réalisation d'un certain nombre de programmes prévus sur l'année 2020 permet la suppression de l'emprunt d'équilibre en recettes (- 691 278.96 €). Néanmoins quelques ajustements à la hausse sont nécessaires notamment pour l'achat de logiciels (+ 24 000 €), ainsi que pour la réfection du mur du cimetière (+ 69 000 €).

➤ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son accord aux modifications budgétaires proposées.**

*Interventions de Mme LYON et M. BAGES.*

## **6 – ADMISSION EN NON VALEURS**

**Rapporteur : Evelyne VAUGIEN**

Un certain nombre de créances n'a pas pu être recouvré par la Trésorerie Principale pour cause de surendettement, de procès-verbaux de carence, de liquidations judiciaires, de recherches infructueuses ou de petits reliquats.

Sur le budget principal, le montant s'élève à 19 243,87 € et concerne des factures de restauration scolaire, et d'autres charges et redevances diverses de 2012 à 2020.

➤ Ces sommes ont été admises en non-valeur, par décision unanime de l'Assemblée.

## **7 – TARIFS 2021 : PRESTATIONS DIVERSES**

**Rapporteur : Evelyne VAUGIEN**

Il a été proposé d'actualiser les tarifs applicables au 1er janvier 2021, en appliquant une augmentation d'environ 1,5 % sur les tarifs suivants :

- Communication des listes électorales (*les tarifs restent identiques à ceux de 2020*)
- Occupations du domaine public (foires, fêtes,...)
- Commerces sédentaires (terrasses)
- Cimetières (*les tarifs restent identiques à ceux de 2020*)
- Location des salles municipales : José Moron, Chapelle Saint-Don et Forum Rexy,
- Location de salles à la Maison des Associations et de la Halle Municipale (carreau central),
- Location de la salle Dumoulin,
- Location des salles du Centre de Loubeyrat,
- Travaux en régie-prestations pour tiers : enregistrement comptable et mode de valorisation,
- Location de matériels.

➤ Le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention), a approuvé l'ensemble des tarifs proposés, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

*Interventions de Mme PIRES-BEAUNE, MM. PECOUL et BAGES.*

## **8 – ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANT (LOT 03) GASOIL SANS SOUFRE A LA CUVE DE PREMIERE QUALITE : RESILIATION**

**Rapporteur : Evelyne VAUGIEN**

Par délibération en date du 16 juillet 2020, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les accords cadre relatifs à la fourniture de carburant suite à un appel d'offres. Le lot 03 gasoil sans soufre à la cuve de première qualité a été attribué à LAGARDE SAS et notifié en août 2020.

Suite à une incompréhension entre les parties au contrat, l'entreprise LAGARDE SAS a répondu sur du gasoil sans soufre à la cuve de première qualité alors que le besoin de la collectivité porte sur du gasoil sans soufre à la cuve de première qualité non routier.

Dans la mesure où il y a eu une insuffisance de précision, et qu'en conséquence l'objet du contrat signé n'est pas équivalent au besoin et à l'intérêt économique de la collectivité, il ne peut être poursuivi. Il est donc proposé de résilier l'accord cadre correspondant pour un motif d'intérêt général.

➤ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la résiliation de l'accord cadre fourniture gasoil sans soufre à la cuve de première qualité (lot 03) passé avec LAGARDE SAS.

## **9 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES AU 1ER DECEMBRE 2020**

**Rapporteur : Sandrine ROUSSEL**

➤ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, la création des postes suivants (les postes d'origine seront supprimés) :

- deux postes d'adjoint technique à temps non complet 50%,
- un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (*au 1<sup>er</sup> janvier 2021*),

- un poste d'adjoint technique,
- deux postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
- deux postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet,
- un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet non complet ( 90%),
- quatorze postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
- deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
- deux postes d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet,
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe,
- un poste d'attaché principal.

## **10 – RECRUTEMENTS DE CONTRACTUELS NON PERMANENTS : CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE, MOTIF DE REMPLACEMENT**

### **Rapporteur : Sandrine ROUSSEL**

Il est proposé d'approuver le recrutement de contractuels non permanents, au titre d'accroissement temporaire d'activité ou à titre saisonnier d'activité, ou en remplacement de fonctionnaires momentanément indisponibles, en application de l'article 3 et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale.

Ces créations pour accroissement temporaire d'activité ou besoin saisonnier sont nécessités par les besoins des services et sont répartis selon les pôles qui sont mentionnés dans le tableau ci-dessous, avec les chiffres représentant un plafond d'emplois pouvant être mobilisés.

Pôle concerné	Directions concernées	Cadre d'emplois	Nombre d'emplois en ETP
Direction Générale des Services	DGS ; Pôle Ressources ; DRH ; PM ; Communication	Adjoint administratif	5
		Rédacteur	5
		Attaché	5
Pôle Service à la Population	Direction Education Jeunesse ; Direction des Sports ; Direction de la Culture ; Direction Action Sociale	Adjoint d'animation	70
		Adjoint technique	10
		Adjoint administratif	10
		Agent de maîtrise	5
		Animateur	5
		Rédacteur	5
		Attaché	5
		Educateur des activités physiques et sportives	10
		Assistant d'enseignement artistique	10
		Adjoint du patrimoine	5
		Assistant de conservation du patrimoine	5
DSTAU		Adjoint technique	10
		Adjoint administratif	5
		Technicien	5
		Agent de maîtrise	5
		Rédacteur	5
		Ingénieur	5

Il est également proposé de procéder au recrutement des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles, et d'agents contractuels :

Les recrutements sont effectifs pour remplacer les agents autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande.

Les contrats ainsi établis sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer et au vu des postes figurant au tableau des effectifs. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le recrutement de contractuels non permanents, dans la limite des plafonds fixés, au titre de l'année 2021.**

*Intervention de Mme PARRAIN.*

## **11 – CONTRATS D'APPRENTISSAGE : DELIBERATION CADRE**

**Rapporteur : Sandrine ROUSSEL**

La Commune de Riom s'est engagée dans une démarche offrant des formations en alternance auprès de jeunes, par la mise en place de contrats d'apprentissage.

Jusqu'à ce jour, la Commune détenait des agréments uniquement pour des apprentis dans le secteur des espaces verts, du bâtiment, de la petite enfance et de la restauration, et plus récemment dans le domaine de la GPEC et de la gestion de projets, ainsi que l'hygiène et sécurité.

Il est proposé d'élargir les possibilités de recours à l'apprentissage dans les directions suivantes :

Direction	Domaine d'apprentissage	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
DSTAU	Espaces verts	2 2	CAP Travaux paysagers CAP Productions horticoles	1 à 2 ans
	Bâtiments	1 1	CAP Serrurerie/Métallerie CAP peinture	1 à 2 ans
DEJ	Restauration	1	CAP Restauration collective	1 à 2 ans
	Ecoles	1	CAP service à la personne	1 à 2 ans
Ressources Humaines	GPEC	1	Du CAP à la maîtrise	1 à 3 ans
	Hygiène et Sécurité	1	Du CAP à la maîtrise	1 à 3 ans
DCVA	Actions Culturelles, Régisseur Technique	1	Du CAP à la maîtrise	1 à 3 ans
Direction de la Communication	Gestion de projet	1	Du CAP à la maîtrise	1 à 3 ans
Direction des Finances	Comptabilité	1	Du CAP à la maîtrise	1 à 3 ans
Direction de l'Administration Générale	Juriste, Secrétariat	2	Du CAP à la maîtrise	1 à 3 ans
Direction de l'Action Sociale	Assistant Social, Secrétariat	2	Du CAP à la maîtrise	1 à 3 ans
Direction des Sports	Educateur Sportif Entretien des salles	2	Du CAP à la maîtrise	1 à 3 ans

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les possibilités de recours à l'apprentissage.**

*Interventions de Mme PIRES-BEAUNE.*

## **12 – CONVENTION RELATIVE A L'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE MISE EN ŒUVRE PAR LE CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DOME : RENOUELEMENT**

**Rapporteur : Sandrine ROUSSEL**

La médiation est un dispositif qui favorise le rapprochement des parties à un litige en vue de la résolution amiable de leur différend.

Ainsi, conformément au décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux, la médiation préalable obligatoire peut s'appliquer aux recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de diverses décisions administratives individuelles.

Par arrêté du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale, le département du Puy-de-Dôme a été désigné comme circonscription intégrant ce dispositif. C'est dans ce cadre que le Centre de gestion du Puy-de-Dôme propose cette mission de médiation préalable obligatoire.

En cas d'adhésion de la collectivité territoriale à ce service, tout recours d'un agent contre l'une des décisions entrant dans le champ de l'expérimentation devra être obligatoirement soumis à une médiation préalablement à la saisine du tribunal administratif, sous peine d'irrecevabilité du recours.

La Commune de RIOM a délibéré le 28 juin 2018 pour adhérer par convention à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le centre de gestion.

L'expérimentation de ce dispositif devait initialement prendre fin en novembre 2020. Or, la durée de cette expérimentation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Il est proposé de prolonger cette adhésion par signature d'un avenant à la convention initiale.

Le coût de la médiation préalable obligatoire demeure inchangé : s'agissant d'une mission facultative, la participation financière de la collectivité territoriale/de l'établissement public s'élève à 60 euros bruts de l'heure d'intervention du médiateur.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement de la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le centre de gestion, par avenant, à compter du 19 novembre 2020 et jusqu'au 31 décembre 2021.**

### **13 – POLE SANTE DU CENTRE DE GESTION : RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE**

**Rapporteur : Sandrine ROUSSEL**

La convention d'adhésion au service pôle santé au travail du centre de gestion du Puy-de-Dôme arrive à échéance le 31 décembre 2020. Il est nécessaire de renouveler l'adhésion pour une nouvelle période de 3 ans. Cette adhésion s'effectue pour l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé au travail à savoir : le suivi médical professionnel des agents, la mission d'inspection et l'accompagnement psychosocial des agents en difficulté physique et/ou psychique.

Le coût annuel de l'adhésion est fixé à 102 € par agent et par an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dans l'hypothèse où un agent dûment convoqué à une visite médicale ne se rendrait pas, sans excuse, à celle-ci, la collectivité ou l'établissement auquel il appartient sera redevable d'une pénalité de 40 €.

➤ **A l'unanimité, le Conseil Municipal, a autorisé le Maire à signer la convention pour le renouvellement de l'adhésion au service pôle santé au travail proposé par le centre de gestion du Puy-de-Dôme, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

### **14 – REMBOURSEMENT AU REEL DES FRAIS DE REPAS EXPOSES DANS LE CADRE D'UN DEPLACEMENT POUR LES BESOINS DU SERVICE**

**Rapporteur : Sandrine ROUSSEL**

➤ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les conditions de remboursement des frais de repas et d'instaurer un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire (17,50 €), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

### **15 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE AUX INDEMNITES DE FONCTION DES MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Par délibération en date du 22 juillet 2020, le Conseil municipal a approuvé les modalités de mise en œuvre des indemnités de fonction des élus ainsi que la liste des élus bénéficiaires.

Or, après quelques mois de fonctionnement, il est apparu nécessaire de créer une fonction d'adjoint délégué supplémentaire en charge de la Sécurité des Etablissements Recevant du Public. C'est pourquoi, le tableau précisant la liste des élus bénéficiaires et précisant les montants a été revu.

Le montant des indemnités de fonction allouées n'est pas modifié et reste fixé aux taux suivants :

Maire : 38.5664% de l'indice brut terminal soit 1 500 € brut

Adjoint au Maire : 23.1398% de l'indice brut terminal soit 900 € brut

Conseillers municipaux délégués : 7.7133% de l'indice brut terminal soit 300 € brut

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la nouvelle liste des élus bénéficiaires de l'indemnité de fonctions, avec un effet à la date du 1er décembre 2020 (Mme MACHANEK ne prend pas part au vote).**

**Observation de M. BOUCHET.**

## **16 – RACHAT DE LA PARCELLE YO N°10 A L'EPF SMAF**

**Rapporteur : Anne VEYLAND**

L'EPF SMAF Auvergne a acquis le 19 mai 2016 pour le compte de la Commune de Riom l'immeuble cadastré YO n°10 d'une surface de 10 100 m<sup>2</sup>, afin de préparer le projet d'extension du Golf de Riom, et également l'aménagement de la coulée verte de l'Ambène et du secteur du Moulin de la Croûte dans sa globalité.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de racheter ce bien afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus.

Le prix de cession hors TVA s'élève à 21 243,40 €. Sur ce montant s'ajoutent des frais d'actualisation pour 2,08 € dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2020 et une TVA sur prix total de 4 249,10 €, soit un prix de cession, toutes taxes comprises de 25 494,58 €.

La Commune de Riom a réglé à l'EPF SMAF Auvergne 8 135,95 € au titre des participations. Le restant dû est donc de 17 358,63 € TTC. Cette transaction sera réalisée par acte notarié

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition par acte notarié de la parcelle YO n°10.**

## **17 – PARCELLE BP N°105 : AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « JARDIN DES COSMOS »**

**Rapporteur : Anne VEYLAND**

La parcelle BP n°105, située rue Lucien Bayle, et rétrocédée à la Commune par l'EPF SMAF le 20 octobre 2020, est mise à disposition gratuite de l'association « Jardin des Cosmos » par la Commune, par convention en date du 17 décembre 2015, aux fins de jardins partagés.

La Commune de Riom étant devenue pleinement propriétaire de la parcelle BP n°105, un avenant à la convention de mise à disposition au profit de l'association « Jardin des Cosmos », est nécessaire, indiquant le changement de propriété.

➡ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé la signature de l'avenant à la convention avec l'association « Jardin des Cosmos ».**

## **18 – OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR 2021**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite Loi « Macron » a étendu le nombre de dérogations au repos dominical accordées par le Maire jusqu'à 12 par an contre 5 auparavant.

La liste des dimanches d'ouverture envisagés pour 2021 est la suivante :

- Le premier dimanche des soldes d'hiver
- Le dimanche de la fête de la ville (date non fixée)
- Le premier dimanche des soldes d'été
- Le dimanche du week-end de Riom Ville d'Artisans (date non fixée)
- Le 05 décembre 2021
- Le 12 décembre 2021
- Le 19 décembre 2021.

Pour le secteur de l'automobile, la proposition émanant du CNPA (centre national des professionnels de l'automobile) est d'autoriser l'ouverture cinq dimanches : 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre, 17 octobre.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité (3 abstentions), a autorisé le Maire à solliciter l'avis conforme du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans pour élargir pour l'année 2021 à sept dimanches le nombre de dérogations au repos dominical pour le commerce de détail (hors automobile).**

*Intervention de M. BOUCHET.*

## **19 – CREATION D'UN COMPLEXE FUNERAIRE : AVIS DE LA COMMUNE**

**Rapporteur : Françoise LAFOND**

Par courrier de la préfecture du 23 septembre 2020, la Commune a été saisie aux fins de se prononcer sur la création d'un complexe funéraire située ZAC Tertiaire des Portes de Riom, avenue Georges Gershwin. Ce projet sera situé sur un terrain à bâtir Lot 01A provenant de la division des parcelles cadastrées section Y0 n° 511 et 510 sur la parcelle cadastrée YL 282, d'une surface totale de 642 m<sup>2</sup>.

La parcelle est constructible et le projet satisfait aux prescriptions prévues au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette construction comporterait cinq salons de présentation, un hall d'accueil, une salle de préparation avec six cases réfrigérées, une salle de cérémonie avec son hall, un espace collation, des sanitaires et 17 places de parking dont 1 place pour personne à mobilité réduite.

La date envisagée d'ouverture du complexe funéraire est le 1er trimestre 2022.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné un avis favorable au projet création du complexe funéraire.**

## **20 – SCHEMA DE RENOVATION DES ECOLES : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « GROUPE SCOLAIRE JEAN ROSTAND »**

**Rapporteur : Pierrick VERMOREL**

Il convient de modifier la délibération en date du 28 septembre 2020 actant l'opération de restructuration du groupe scolaire Jean Rostand ainsi que son plan de financement. En effet, il convient de modifier une nouvelle fois le plan de financement du projet afin de répondre au mieux aux critères de financement des différents partenaires.

Le coût global de cette opération est inchangé et est évalué à 7 433 391 € HT se décomposant ainsi :

	HT
Études préalables	64 095 €
Prestataires intellectuels	881 227 €
Travaux dont option RT 2005 et aménagement VRD/parking	5 798 920 €
Equipements et mobiliers	214 000 €
Aléas et imprévus, révision prix...	475 149 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>7 433 391 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>8 920 069 €</b>

Il est proposé d'établir le plan de financement suivant :

Subventions attendues	
UNION EUROPEENNE - FEDER	1 320 000 €
REGION AUVERGNE-RHONE ALPES - Contrat Ambition	250 000 €
ETAT- DSIL - Dotation de soutien à l'investissement local	300 000 €
CD63 - FIC - Fonds d'intervention communal	743 339 €
RLV - Fonds de concours	20 000 €
CEE	90 000 €
	<b>2 633 339 €</b>
	<b>hors CEE</b>

- ➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel modifié de l'opération de restructuration du groupe scolaire Jean Rostand.**

*Interventions de Mme NIORT et M. VERMOREL.*

## **21 – TARIFS 2021 : RESTAURATION SCOLAIRE - COMMUNES EXTERIEURES**

### **Rapporteur : Pierrick VERMOREL**

Le coût de revient d'un repas produit par la Cuisine centrale de Riom est de 4.65 euros (4.37 euros pour un enfant et 6.14 euros pour un adulte). Le coût de revient affiché est un coût « sortie cuisine », sans livraison.

Au regard de ces éléments, il convient d'actualiser les tarifs de restauration facturés aux Communes extérieures en fonction du niveau de service apporté, à compter du 1er janvier 2021 (pour information les Communes actuellement concernées par ces tarifs sont les Communes d'Enval et de Ménérol) :

2021	Repas avec fourniture de pain	2020	Repas sans fourniture de pain	2020
Repas enfant	4.25 €	4.10 €	4.16 €	4.01 €
Repas adulte	5.85 €	5.70 €	5.76 €	5.61 €

➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021.  
*Intervention de M. PECOUL.*

## **22 – TARIFS 2021 DES SEJOURS JEUNES**

### **Rapporteur : Pierrick VERMOREL**

Les tarifs des séjours jeunes nécessitent d'être actualisés à hauteur de 1,5 %, au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cette politique tarifaire, établie en cohérence avec les tarifs des accueils extrascolaires des vacances ouverts aux enfants de 3 à 12 ans, est basée sur le principe du taux d'effort progressif : l'utilisateur paie un tarif individualisé en fonction de son quotient familial.

Il est ainsi proposé de s'adosser au tarif pour l'année scolaire 2020-2021 de l'accueil extrascolaire 3-12 ans et d'appliquer une majoration de 27% pour obtenir le tarif « Extérieurs ».

Ainsi, il est proposé d'appliquer, pour un séjour dont le coût prévisionnel par jeune est de 50 €, le tarif séjour jeunes 2021 suivant :

Prix du séjour d'un coût de 50 €	Bornes de prix 2020		Bornes de prix 2021		Bornes de QF
	Riomois	Extérieurs	Riomois	Extérieurs	
Prix plancher	2.20€	2.79 €	2.23 €	2.83 €	QF < 438
Prix plafond	13.25€	16.83 €	13.45 €	17.08 €	QF > 1333

➡ A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé les tarifs 2021 des séjours jeunes.  
*Interventions de Mme NIORT, MM. BAGES, VERMOREL, Mme PIRES-BEAUNE et M. PECOUL.*

## **23 – UNICEF : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION « VILLE AMIE DES ENFANTS »**

### **Rapporteur : Pierrick VERMOREL**

La Commune de Riom, Ville Amie des Enfants depuis 2010, souhaite poursuivre son partenariat avec UNICEF France et renouveler sa candidature au titre Ville amie des enfants pour le présent mandat électoral 2020/2026.

Pour cela, elle souhaite tout d'abord confirmer son intention de candidater pour devenir partenaire d'UNICEF France. La candidature consiste à élaborer et à présenter à UNICEF France un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse.

Le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse reposera sur les engagements suivants, communs à toutes les Communes du réseau :

- le bien-être de chaque enfant et chaque jeune,
- la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité,
- un parcours éducatif de qualité,
- la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune,
- le partenariat avec UNICEF France.

➡ A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la candidature de la Commune de Riom au titre Ville Amie des Enfants pour le mandat 2020/2026.  
*Intervention de Mme NIORT.*

## **24 – RECONDUCTION DU DISPOSITIF « BAFA CITOYEN » EN 2021**

**Rapporteur : Pierrick VERMOREL**

La Commune de Riom souhaite encourager et soutenir l'engagement citoyen des jeunes Riomois et construire et structurer des propositions d'actions citoyennes avec les partenaires jeunesse du territoire.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2021, il a été proposé d'attribuer la somme de 9 000 € dédiée au dispositif BAFA citoyen, ce qui correspond à la prise en charge de la formation BAFA, déduction faite de la participation des jeunes versée directement à l'organisme de formation, pour quinze jeunes, dix places étant réservées aux Riomois. Le coût d'une formation complète du BAFA étant d'environ 1 000 €. Ce dispositif correspond à la prise en charge financière à hauteur de 80% environ, en contrepartie d'un engagement citoyen.

La participation financière demandée aux jeunes s'élève à 200 € pour les Riomois et 254 € pour les extérieurs, à laquelle s'ajoute la participation à 40 heures citoyennes et la rencontre avec les services et associations de la Commune.

✚ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le renouvellement du dispositif « BAFA citoyen » pour 2021.**

## **25 – CHARTE DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE AVEC LE VALTOM**

**Rapporteur : Pierrick VERMOREL**

La Commune de Riom souhaite poursuivre sa démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire. Le VALTOM, établissement public en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers, propose un accompagnement qui permettra de bénéficier d'un regard objectif sur les pratiques de la collectivité dans ce domaine.

Cet accompagnement concernera la cuisine centrale et l'un de ses satellites (office de restauration de l'une des écoles de Riom) pendant l'année scolaire 2020-2021. La méthodologie appliquée sera la suivante :

1. Comité de Pilotage,
2. Diagnostic du gaspillage à partir d'un menu standardisé, avec analyse et observations sur site (cuisine centrale et satellite) puis pesée des quantités préparées par éléments,
3. Suivi intermédiaire,
4. Formation mutualisation,
5. Pesée corrective du menu standardisé.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la signature de la charte d'engagement pour lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective, avec le VALTOM (M. BRAULT ne prend pas part au vote).**

## **26 – FONDS D'INITIATIVES SCOLAIRES : ECOLE MATERNELLE PIERRE BROSSOLETTE**

**Rapporteur : Pierrick VERMOREL**

✚ **L'école maternelle Pierre Brossolette a initié en 2019-2020 un projet « environnement ». Ce dernier qui n'avait pas pu aboutir se poursuit sur cette année scolaire 2020-2021. Ce projet se traduit par plusieurs actions : sensibilisation au tri des déchets par le SBA, visionnage de films sur l'environnement, sorties autour du patrimoine avec les services culturels de l'agglomération Riom Limagne et Volcans.... L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 400 € à la coopérative scolaire de cette école, afin de l'aider dans ce projet.**

***Intervention de Mme NIORT.***

## **27 – SAISONS CULTURELLES ET RESIDENCES 2021 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUX PARTENAIRES**

**Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET**

La Commune de Riom organise deux saisons culturelles pluridisciplinaires, Accès Soirs et Eclats de Fête, en diffusion et en accueil de Compagnies en résidence. Ces saisons culturelles, constituées de spectacles vivants tous publics, de public scolaire et d'actions culturelles telles que les sorties de résidences, peuvent bénéficier de subventions de divers partenaires financiers (Conseil régional, Conseil départemental, Etat : DRAC Auvergne Rhône-Alpes et Rectorat de l'Académie de Clermont- Ferrand).

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à effectuer toutes démarches pour l'obtention des subventions pour les saisons culturelles de la Commune de Riom ainsi que les résidences, au titre de l'année 2021.**

## **28 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES – PROJET CENTENAIRE DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU VIEUX RIOM**

**Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET**

- ➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Association des Amis du Vieux Riom pour l'organisation d'un programme culturel, constitué de manifestations variées et entièrement gratuites, dans le cadre du centième anniversaire de l'Association (Mme MACHANEK ne prend pas part au vote).**

## **29 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - AIDE AUX ASSOCIATIONS**

**Rapporteur : Pierre CHASSAING**

La crise sanitaire a été source de difficulté pour des associations dont la situation financière était déjà fragile. Après examen des situations financières des associations, il a été décidé d'accorder une aide financière pour :

- Le Secours Populaire : 2 000 €
- Chorus : 500 €
- Riom Volley-Ball : 500 €
- Riom Pétanque : 500 €
- Rugby Club Riomois : 500 €
- Tennis Club Riom : 500 €
- Riom Badminton Club : 500 €
- Club Education Canine : 500 €
- Judo Club Riomois : 500 €
- La Compagnie Association Nomade : 1 800 €

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement des subventions exceptionnelles aux associations listées ci-dessus.**

**Interventions de MM. BOUCHET, CHASSAING, Mmes GRENET, NIORT, VAUGIEN.**

< <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 17 novembre 2020

Le Maire,

Pierre PECOUL

